

<http://www.fda.gov/ReportableFoodRegistry>

Reportable Food Registry (RFR): **Vue d'ensemble du**

- ▶ Le Reportable Food Registry (RFR) a été créé en vertu de l'article 1005 de la Food and Drug Administration Amendments Act de 2007 (Pub. L. 110-085) afin de fournir un mécanisme fiable pour suivre les tendances relatives à l'adultération des aliments en vue d'appuyer les efforts de la Food and Drug Administration (FDA) de cibler les ressources d'inspection limitées pour protéger la santé publique.
- ▶ Le RFR couvre tous les aliments réglementés par la FDA, à l'exception de la préparation pour nourrissons et des compléments alimentaires.
- ▶ Le RFR exige qu'une partie responsable dépose un rapport dans le portail électronique du RFR lorsqu'il existe une probabilité raisonnable que l'utilisation d'un aliment, ou l'exposition à cet aliment ait des conséquences néfastes graves sur la santé des humains ou des animaux, pouvant mener à la mort. Ces aliments sont des « aliments déclarables ».
- ▶ « Parties responsables » est défini comme quiconque qui présente, à la FDA, l'information sur l'enregistrement d'une installation alimentaire qui fabrique, transforme, emballe ou entrepose des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale aux États-Unis. Les représentants de la santé fédéraux, de l'État et locaux peuvent également utiliser le portail pour signaler volontairement des renseignements qu'ils ont obtenus au sujet des aliments déclarables.
- ▶ En date du 24 mai 2010, le portail électronique du RFR est intégré au Safety Reporting Portal du Department of Human Services. La base de données complète peut être consultée à l'adresse www.safetyreporting.hhs.gov.

Parties responsables:

- Doivent signaler, dans les plus brefs délais possible, mais au plus tard 24 heures après qu'une partie responsable décide qu'un aliment est un aliment déclarable;
- Doivent présenter certains éléments de données dans le rapport initial;
- Doivent chercher la cause profonde de l'adultération, si l'aliment déclarable provient de la partie responsable;
- Recevront un numéro unique après la présentation du rapport, appelé le numéro du Individual Case Safety Report (ICSR), qui identifie le rapport et permet à la FDA de bien relier les rapports concernant les aliments déclarables connexes dans le registre;
- Peuvent devoir aviser les sources immédiates précédentes (fournisseurs) et les destinataires immédiats (clients) des aliments déclarables, et partager de l'information, dont le numéro ICSR, après une consultation avec la FDA;
- Doivent présenter des rapports modifiés, au besoin – cependant, la FDA comprend que cela peut prendre plus de 24 heures pour enquêter et obtenir de l'information, comme les résultats de l'enquête sur la cause profonde de l'adultération (s'il y a lieu) et la destruction de l'aliment déclarable;
- Doivent faire un suivi auprès de la FDA, au besoin;

- Doivent tenir des dossiers concernant chaque rapport reçu, avis donné et rapport présenté à la FDA pendant deux ans.
- ▶ En vertu de la Federal Food, Drug, and Cosmetic Act (Loi sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques), le fait d'omettre de signaler un aliment déclarable constitue un acte prohibé.
- ▶ Une partie responsable n'est pas tenue de présenter un rapport sur l'aliment déclarable si les TROIS conditions suivantes sont remplies:
 1. L'adultération provient de la partie responsable; ET
 2. La partie responsable a découvert l'adultération avant le transfert de l'aliment à une autre personne; ET
 3. La partie responsable a corrigé l'adultération, a détruit ou a causé la destruction de l'aliment
- ▶ Les éléments de données que peut inclure une partie responsable dans les rapports initiaux et de suivi du RFR sont les suivants:
 - Le numéro d'agrément de l'installation alimentaire;
 - La date à laquelle on a déterminé qu'un aliment est déclarable;
 - La description de l'aliment, y compris la quantité;
 - L'étendue et la nature de l'adultération;
 - Les résultats de l'enquête sur la cause profonde de l'adultération, s'il provient de la partie responsable, lorsqu'elle est connue;
 - La destruction de l'aliment, lorsqu'on dispose de l'information à ce sujet;
 - Les renseignements sur le produit se trouvant habituellement sur l'emballage pour identifier l'aliment;
 - Les coordonnées des sources immédiates précédentes (fournisseurs) et/ou des destinataires immédiats (clients) des aliments déclarables, lorsque la FDA l'exige.
- ▶ Un dossier du RFR est assujéti aux règles de la Freedom of Information Act (FOIA), avec les modifications appropriées pour protéger les renseignements commerciaux de nature exclusive et le numéro d'agrément de l'installation alimentaire.
- ▶ Les présentations du RFR ne pourront pas être consultées par d'autres rapporteurs.

Communiquer avec la FDA à propos du RFR

Le **Centre du RFR** répond aux questions concernant les politiques, les procédures et les interprétations du Reportable Food Registry. Veuillez envoyer vos questions par courriel à l'adresse:

<http://www.fda.gov/AboutFDA/CentersOffices/OfficeofFoods/CFSAN/ContactCFSAN/>

Le **SRP Service Desk** répond aux questions techniques ou d'informatique concernant le portail électronique du Reportable Food Registry. Veuillez envoyer vos questions par courriel à l'adresse:

SRPSupport@fda.hhs.gov



Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page d'accueil du RFR de la FDA: **www.fda.gov/ReportableFoodRegistry**
